AGENCE NATIONALE
DE L'AVIATION CIVILE

REPUBLIQUE GABONAISE
UNION – TRAVAIL – JUSTICE

Visa DJ-JD :

DECISION n°001 /2017/ANAC/DG/DE

PORTANT ADOPTION DU GUIDE D'OBSERVATION METEOROLOGIQUE EN ALTITUDE

LE DIRECTEUR GENERAL ;

Vu la Constitution ;

Vu la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale, signée à Chicago, le 07 décembre 1944, ratifiée par la République Gabonaise, le 10 janvier 1962 ;

Vu le Code de l'Aviation Civile des Etats membres de la CEMAC, adopté par le Règlement n°07/12-UEAC-066-CM-23 du 22 juillet 2012 ;

Vu la Convention relative à l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne, en abrégé ASECNA, signée à Libreville le 28 avril 2010 ;

Vu la Loi n°005/2008 du 11 juillet 2008, portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile, ensemble les textes modificatifs subséquents ;

Vu le Décret n°0473/PR du 28 septembre 2016 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n°0474/PR du 02 octobre 2016, fixant la composition du Gouvernement de la République, ensemble les textes modificatifs subséquents ;

Vu les statuts de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile, approuvés par le Décret n°0452/PR/MPITPTHTAT du 19 avril 2013 ;

Vu l'Arrêté n°00401/MT/ANAC du 10 aout 2016, portant adoption du Règlement Aéronautique Gabonais, en abrégé RAG ;

Vu l'Arrêté n°00006/MPITPTHTAT/MDT/ANAC du 10 août 2012, portant délégation de pouvoirs au Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile ;

Vu la Décision n°031/2015/ANAC/DE-ED du 12 août 2015, portant adoption du Règlement Aéronautique Gabonais relatif à l'assistance météorologique à la navigation aérienne, en abrégé RAG 7.5 ;

Vu les nécessités de service ;

BP 2212 Libreville · (GABON) · Tél.: (241) 01 44 54 00 · Fax: (241) 01 44 54 01 · E-mail : anac@anac-gabon.com · www.anacgabon.org

DECIDE :

Article 1er : **Objet**

La présente décision, prise en application des dispositions de l'arrêté n°00401/MT/ANAC du 10 aout 2016 susvisé, porte adoption du guide d'observation météorologique en altitude.

Article 2 : **Adoption**

Est adopté, le guide d'observation météorologique en altitude joint en annexe de la présente décision.

Article 3 : **Champ d'application**

Le guide d'observation météorologique en altitude a pour objet de permettre à l'observateur météo d'avoir une bonne chronographie de son activité opérationnelle afin de transmettre les messages aéronautiques dans les délais requis, en vue d'assurer une assistance météorologique à la navigation aérienne conforme aux normes de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) et de l'OACI.

Le périmètre d'application concerne les stations synoptiques principales dans les aérodromes du Gabon.

Article 4 : **Entrée en vigueur**

La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Libreville, le 05 janvier 2017

Dominique OYINAMONO

ACCESSIONALE DE L'AVIATION CIVILE ANAC B.P.: 2212 Libreville Le Directeur Général

Copie :

- ASECNA ;
- Direction de l'Exploitation / ANAC.

AGENCE NATIONALE
DE L'AVIATION CIVILE

REPUBLIQUE GABONAISE
UNION – TRAVAIL - JUSTICE

GUIDE D'OBSERVATION METEOROLOGIQUE EN ALTITUDE

DE-ANS-GUI-07

Décembre 2016

Approbation du document

Action	Nom	Fonction/ structure	Validation	
			Date	Signature
Rédaction	LAETICIA DIECK	DE-EN	14.12.2016	
Vérification	TOUSSAINT MVOLA NDONG	DE-EN	15/12/2016	
Validation	NADINE ANATO	DE-ED	16/12/16	
	A. NKOUMOU DELAUNAY	DG-DA	20/12/16	
Qualité	EDMOND HOCKE NGUEMA	DG-QM	20.12.2016	
Approbation	D. OYINAMONO	DG-DD	23.12.2016	AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE ANAC B.P. 2212 Libreville Le Directeur Général

Suivi des révisions

Indice de révision	Date de révision	Motif de la révision
01	décembre 2016	Création du document

I GENERALITES

I.1 Introduction

Des observations et des messages d'observations météorologiques de grande qualité communiqués en temps utile pour la navigation aérienne internationale constituent le fondement sur lequel repose une assistance météorologique aéronautique efficace et ont une incidence directe sur la sécurité de l'aviation.

Les observations météorologiques en vigueur aux aérodromes sont faites par les stations météorologiques aéronautiques, au moyen d'instruments et par estimation sensorielles et sont utilisées pour l'atterrissage, le décollage, et la navigation en route ainsi que comme base pour les prévisions.

Les observations utilisées principalement pour l'exploitation des aéronefs s'appellent « OPMET », tandis que celles qui servent principalement à établir des prévisions sont considérées comme des « données météorologiques de base ». Les données OPMET comprennent entre autres les observations d'aérodrome.

Les données météorologiques de base sont constituées des observations synoptiques en surface et en altitude. Les observations d'aérodrome sont faites à des emplacements jugés appropriés pour obtenir des mesures représentatives des éléments ayant une incidence sur l'atterrissage et le décollage d'aéronefs

A de nombreux endroits, les observations sont effectuées à l'aide d'un équipement d'observation entièrement automatique. Cet équipement fait généralement partie d'un système automatique intégré (SIOMA) comprenant des affichages installés dans les stations météorologiques aéronautiques qui engendrent les messages METAR / SPECI et MET REPORT / SPECIAL.

Au niveau de certains aérodromes, le système est encore entièrement manuel, d'où la nécessité de maîtriser les processus de collecte des paramètres météorologique.

I.2 OBJET

Ce guide a pour objet de permettre à l'observateur d'avoir une bonne chronographie de son activité opérationnelle afin de transmettre les messages aéronautiques dans les délais requis.

En ce concerne l'observation en altitude, ce guide décrit les différentes étapes qui conduisent à la rédaction du message PILOT pour le sondage PILOT et du message TEMP pour le Radiosondage.

I.3 DOMAINE D'APPLICATION

a) Domaine d'application :

Le domaine d'activité est l'observation du temps, l'élaboration et la transmission des messages pour assurer une assistance météorologique à la navigation aérienne conformément aux normes de l'OMM et l'OACI.

b) Périmètre d'application :

Le périmètre concerne les stations synoptiques principales dans les aérodromes du Gabon

I.4 DOCUMENTS DE REFERENCE ET REGLEMENTATION

- Manuel du système Mondial d'observation Vol I (OMM 544 Vol I)
- Manuel du système Mondial de Télécommunication (OMM 386)
- Manuel des codes international Vol I partie A code Alphanumérique (OMM 306 Vol I-1)
- Règlement aéronautique gabonais relatif à l'assistance météorologique à la navigation aérienne (RAG 7.5)

I.5 ABREVIATIONS

ATS	Air trafic services
METAR	Message d'observation régulière
MET REPORT	Message d'observation local
OPMET	Données opérationnelles pour l'aéronautique
PVP	Portée visuelle de piste
SIOMA	Système intégré des observations météorologiques automatiques
SPECI	Message d'observation spécial
TAF	Message de prévisions d'aérodrome
QNH	Calage altimétrique faisant indiquer, au sol, l'altitude de l'aérodrome
QFE	Pression atmosphérique à l'altitude de l'aérodrome (ou au seuil de piste)
PILOT	Message d'observation de vent en altitude provenant d'une station terrestre fixe
TEMP	Message d'observation en altitude de pression, température, humidité et vent provenant d'une station terrestre fixe

II Sondage PILOT

ENTREE	ACTIVITES		SORTIE
	Narration	Logigramme	
Heures de sondage **- Le matin à 11 heures** **(H – 60)** **- L'après-midi à 17 heures** **(H – 60)** **- La nuit à 23 heures** **(H – 60)** **- Le matin à 05 heures** **(H – 60)**	- **Préparation du carnet de sondage** : Inscrire les hauteurs et altitudes et constantes de la station - **Gonflement et tarage du ballon :** Gonfler le ballon avec l'hydrogène et tarer le ballon au poids approprié. - **Mise au point du théodolite** : Régler la distance respective des lentilles du théodolite de façon à obtenir l'image nette du réticule et de l'objet visé - **Lâcher du ballon** - **Déclenchement du décompte au moment du lâcher** - **Lecture et enregistrements des données :** Lire à haute voix l'azimut et l'inclinaison au dixième de degré près - **Dépouillement du sondage** : Dépouiller le sondage à l'aide de l'équipement disponible (calculatrice) - **Rédaction du message PILOT :** Rédiger le message PILOT - **Diffusion du message PILOT :** transmettre le message dans les délais et procédures requis	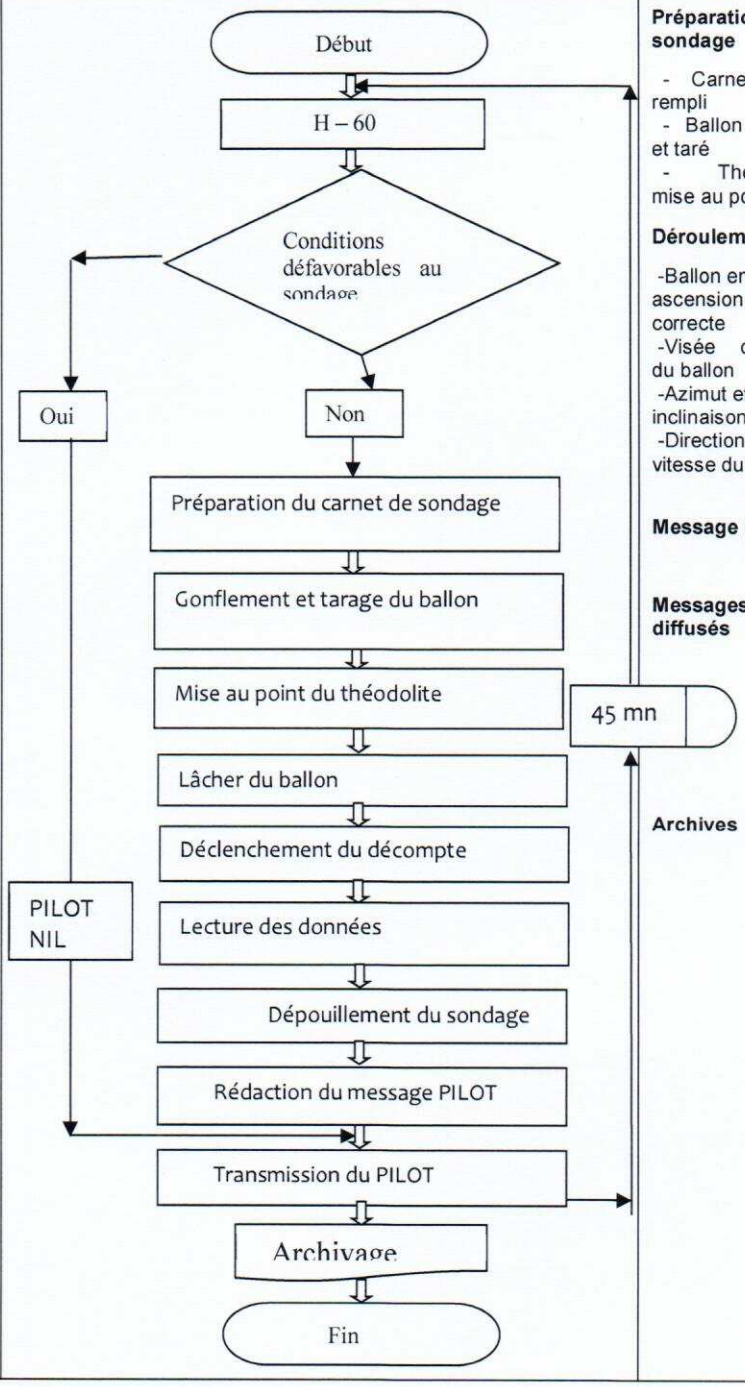	**Préparation sondage** - Carnet bien rempli - Ballon gonflé et taré - Théodolite mise au point **Déroulement** -Ballon en ascension correcte -Visée correcte du ballon -Azimut et inclinaison lus -Direction et vitesse du vent **Message PILOT** **Messages diffusés** **Archives**

III Radiosondage

ENTREE	ACTIVITES		SORTIE
	Narration	Logigramme	
Heures de sondage **- Le matin à 11 heures (H – 90)** **- La nuit à 23 heures (H – 90)**	- Préparation de l'attelage : Choisir et vérifier l'état du ballon, la sonde et le réflecteur -Test des équipements au sol : Initialiser (Entrée des dernières données de l'observation, P, T, U) - Apprêtement de l'attelage : Assembler la sonde, le ballon, le réflecteur -Lâcher du ballon : Sortir l'ensemble attelé de la salle de préparation d'H2 procéder au lâcher -Suivi automatique du sondage : Sondage exécuté automatiquement par le système (SR2K2/DIGICORA) -Rédaction automatique du message TEMP : Le système rédige automatiquement le message TEMP approprié	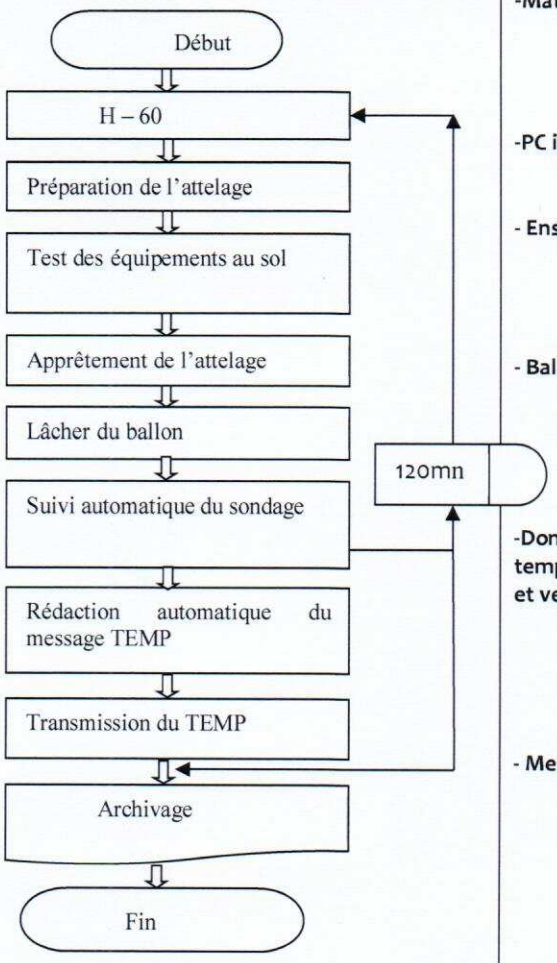	**-Matériel attelé** **-PC initialisé** **- Ensemble attelé** **- Ballon en ascension** **-Données de pression, température, humidité et vent (P, T, U, V)** **- Message TEMP**